

**BUREAU  
COMMUNAUTAIRE****9 JUILLET 2024****RELEVÉ DE DECISIONS**

| <b>Prénoms NOMS</b> | <b>Qualité</b>                   | <b>Présents</b> | <b>Excusés</b> | <b>Procuration à</b> |
|---------------------|----------------------------------|-----------------|----------------|----------------------|
| André TALARMIN      | Président                        | X               |                |                      |
| Marguerite LAMOUR   | 1 <sup>ère</sup> vice-présidente |                 | X              |                      |
| Gilles MOUNIER      | 2 <sup>ème</sup> vice-président  | X               |                |                      |
| Viviane GODEBERT    | 3 <sup>ème</sup> vice-présidente | X               |                |                      |
| Guy COLIN           | 4 <sup>ème</sup> vice-président  | X               |                |                      |
| Pascale ANDRE       | 5 <sup>ème</sup> vice-présidente | X               |                |                      |
| Jean-Noël BRIANT    | 6 <sup>ème</sup> vice-président  | X               |                |                      |
| Anne APPRIOUAL      | 7 <sup>ème</sup> vice-présidente | X               |                |                      |
| Stéphane CORRE      | 8 <sup>ème</sup> vice-président  | X               |                |                      |
| Sylviane LAI        | 9 <sup>ème</sup> vice-présidente | X               |                |                      |
| Lucien KEREBEL      | 10 <sup>ème</sup> vice-président | X               |                |                      |
| Michel JOURDEN      | membre                           | X               |                |                      |
| Christophe COLIN    | membre                           | X               |                |                      |
| Jean-Luc MILIN      | membre                           | X               |                |                      |
| Didier DELHALLE     | membre                           |                 | X              | André TALARMIN       |
| François LE HIR     | membre                           | X               |                |                      |
| Antoine COROLLEUR   | membre                           | X               |                |                      |
| Yves ROBIN          | membre                           |                 | X              |                      |
| Reun TREGUER        | membre                           | X               |                |                      |

M. AUDREN Bertrand, maire de Plougonvelin et Mme CARIOU Gisèle, Maire de Ploumoguier sont présents à la réunion.

Myriam LOQUET-LE GALL est présente pour la commune de Porspoder et Sébastien BIVILLE est présent pour la commune de Ploudalmézeau, en l'absence des maires des communes concernées.

## **DOSSIERS DELIBERATIFS**

|   |    |
|---|----|
| DIRECTION GENERALE .....  | 3  |
| 1 : Approbation du procès-verbal du Bureau du 12 juin 2024 .....  | 3  |
| OPERATIONS, EXPLOITATION ET TRANSITIONS .....   | 3  |
| DECHETS / ENVIRONNEMENT / CLIMAT  |    |
| 5 : Modalités de gestion des prestations de gardiennage haut de quai .....  | 3  |
| 6 : Aide communautaire - Ploudalmézeau - rénovation thermique - écoles Keribin et François Mitterrand .....   | 6  |
| 7 : Aide communautaire - Milizac-Guipronvel - rénovation thermique et soutien à la production photovoltaïque - salle omnisports du Ponant .....                               | 7  |
| 8 : Attribution du marché d'acquisition d'un camion pour le service déchets - M24-50.....   | 9  |
| ESPACES NATURELS / MILIEUX AQUATIQUES ET QUALITE DE L'EAU   |    |
| 9 : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'ouvrage de Kerzeunet à Ploudalmézeau .....  | 10 |
| 10 : Appel à projet - structuration et développement d'une filière bois.....  | 11 |
| 11 : Candidature de la CCPI pour la poursuite de l'animation du site Natura 2000 "Pointe de Corsen - Le Conquet".....   | 14 |
| EAU   |    |
| 12 : Avenant au lot 1 (réseaux AEP et EU) marché renouvellement réseau AEP et extension réseau EU avec création poste de relevage Mescouezel Locmaria-Plouzané - M23-101..... | 15 |
| ASSAINISSEMENT) Zonage EU- Grille   |    |
| 14 : Validation d'un scénario de mise en conformité de la station d'épuration de Ploudalmézeau .....  | 16 |
| INGENIERIE TERRITORIALE   |    |
| 15 : Convention de mandat relative à la création de toilettes PMR publiques - Molène.....   | 19 |
| 16 : Aide communautaire - Porspoder - voirie communautaire - rue du Cosquer tranche 2....   | 20 |
| 17 : Aide communautaire - Locmaria-Plouzané - voirie communautaire - route de la Madeleine (VC3).....   | 21 |

## **SECRETARIAT DE SEANCE**

Monsieur le Président propose que Mme Pascale ANDRE assure le secrétariat de la séance du bureau.

### **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### Interventions

Monsieur le Président fait un point sur la mise en œuvre du PLUI-H et sur la consommation foncière réalisée et à définir pour l'avenir. Un taux de réduction de 55% par rapport à la consommation

antérieure est pour l'heure affichée dans la construction du SCoT. Un point sur ce dossier pour arrêter les orientations en conférence des maires est projeté début septembre.

## **DOSSIERS DELIBERATIFS**

### **DIRECTION GENERALE**

#### **1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 12 JUIN 2024**

##### **Exposé**

Un procès-verbal des réunions des instances délibérantes est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance concernée lors de la réunion suivante.

##### **Délibération**

Vu le procès-verbal établi à la suite de la séance du bureau communautaire en date du 12 juin 2024,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 juin 2024.

#### **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **OPERATIONS, EXPLOITATION ET TRANSITIONS**

#### **DECHETS / ENVIRONNEMENT / CLIMAT**

#### **5 : MODALITES DE GESTION DES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE HAUT DE QUAI**

##### **Exposé**

Dans le cadre de l'exploitation des déchèteries, Pays d'Iroise a choisi la régie pour gérer le bas de quai et le transport des caissons vers les centres de traitement et fait appel à un prestataire pour la gestion du haut de quai relatif à l'accueil des usagers (330 000 passages annuels). Ce marché arrive à son terme au 31 décembre 2024.

Il convient donc de définir les besoins relatifs à l'évolution du secteur de la gestion des déchets afin de formaliser le cahier des charges.

##### **Contexte**

La prestation de gestion du haut de quai devra intégrer les orientations politiques visant à réduire les déchets par la sensibilisation et la prévention, le développement du réemploi et l'optimisation du recyclage par un geste de tri de qualité, la valorisation matière (déchets vert/compost) ou énergétique (incinérable), pour limiter l'enfouissement ultime des déchets de type encombrant.

Ainsi le métier en haut de quai évolue, il n'est plus un simple gardien de déchèterie mais un agent d'accueil des usagers, doté de compétences, nécessitant des formations régulières liées à la complexité de gestion de certaines filières (déchets dangereux notamment), apte à accompagner les usagers dans le geste de tri et devant s'adapter à une multiplicité des flux & nombreuses filières de recyclage.

L'accompagnement des usagers doit être efficace et efficient dans un contexte économique et budgétaire en tension. Pour mémoire la déchèterie représente 50% des coûts du service public de gestion des déchets.

### Limite du modèle actuel

La prestation est assurée par une entreprise d'insertion, TRIBORD. Il est relevé une difficulté de continuité et passation des consignes sur les différentes déchèteries liées probablement à une rotation importante des agents. Un contrat d'insertion est un contrat de 4 mois visant à être renouvelé dans la limite de 2 ans dans le cadre d'un parcours d'insertion avec un accompagnement social pour des personnes éloignées de l'emploi.

En moyenne la durée des contrats en déchèteries est de 11 mois, en 2023 12 agents sont intervenus sur les 5 déchèteries.

TRIBORD souligne un problème d'attractivité des postes sur les déchèteries du territoire avec des contrats 6 jours sur 7 dont le dimanche, avec un seul agent par déchèterie quelle que soit sa fréquentation ce qui rend la mission complexe pour surveiller les grands sites et faire respecter le règlement alors que par ailleurs l'agressivité et les incivilités des usagers s'accroissent (constat général dans le service public). TRIBORD peine à trouver du personnel dans ce contexte.

### Propositions d'évolutions

Afin de rationaliser le service et rendre plus attractif le métier, les lignes directrices sont :

- Différencier l'accueil selon la fréquentation des déchèteries :
  - o 2 agents pour les déchèteries accueillant plus de 75000 passages par an soit Plouarzel, Ploudalmézeau et Plougouvelin (108 000 passages en 2023 soit 33% de la fréquentation totale des 5 sites) ;
  - o 1 agent gérant en alternance par demi-journée Plourin et Milizac : les 2 déchèteries cumulées sont équivalentes à une grande déchèterie du type Plouarzel ou Ploudalmézeau ;
  - o soit 7 agents pour les 5 déchèteries, pour le samedi, un contrat étudiant viendra compléter l'effectif pour assurer l'ouverture de toutes les déchèteries toute la journée.
- Seules les 3 grandes déchèteries seront ouvertes le dimanche matin de 10h à 12h avec un seul agent d'accueil (alternance des agents). Les usagers seront incités par la communication à privilégier la semaine et le samedi pour leurs dépôts et particulièrement pour les professionnels.
- Temps de travail plus attractif avec 2 jours de repos par semaine.
- Professionnaliser le service en exigeant 2 CDI hors insertion, se projetant ainsi dans la durée, et qui pourront contribuer à la formation constante et l'encadrement des agents en insertion.
- Ajuster la saisonnalité : horaires haute saison du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre (5 mois) ; à noter que la fréquentation est très importante en juillet/août avec +25000 passages par mois par rapport à un mois standard basse et moyenne saison (particulièrement marquée sur Plougouvelin).
- Prendre en compte les contraintes d'exploitation : un jour de fermeture est indispensable pour gérer le broyage et l'évacuation des déchets verts ainsi que diverses opérations d'exploitation

et de maintenance en raison de la présence de gros engins. L'ouverture à 10h permet d'assurer sereinement des rotations de caissons.

### Calendrier proposé à partir de 2025

| Déchèteries   |           | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|---------------|-----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| Plougonvelin  | mat       |       |       |          |       |          |        |          |
|               | ap midi   |       |       |          |       |          |        |          |
| Ploudalmézeau | mat       |       |       |          |       |          |        |          |
|               | ap midi   |       |       |          |       |          |        |          |
| Plouarzel     | mat       |       |       |          |       |          |        |          |
|               | ap midi   |       |       |          |       |          |        |          |
| Plourin       | mat 12h30 |       |       |          |       |          |        |          |
|               | ap midi   |       |       |          |       |          |        |          |
| Milizac       | mat       |       |       |          |       |          |        |          |
|               | ap midi   |       |       |          |       |          |        |          |

Basse saison : 1er octobre au 30 avril

Haute saison : 1er mai au 30 septembre

Horaires

10h-12h\*

14h-17h

Horaires

10h-12h\*

14h18h

\* Pour la déchèterie de Plourin : 10h -12h30

### Estimation du marché

En considérant ce calendrier, avec 3 CDI (1 existant), 4 CDD Insertion, 1 contrat étudiant, l'intégration des temps de préparation de site, vestiaire, entretien du site ainsi que les charges fixes de structure et d'équipement ; le montant de la prestation de gestion du haut de quai est estimé à 435 000 € annuellement.

Pour mémoire, la prestation actuelle en budget 2024 affecté d'une inflation de 3,5% est de 320 000 €.

Des économies et recettes sont attendues par :

- L'enregistrement optimisé des dépôts des professionnels ;
- Une amélioration du respect du règlement : limitation de volume induit par les seuls véhicules autorisés (PTAC 3, 5 Tonnes), dépôt de terre, pneus, bouteilles de gaz interdit ;
- Un meilleur accompagnement des usagers pour un tri de qualité et plus de réemploi ;
- Une diminution du volume des encombrants voués pour partie à l'enfouissement (254 €/Tonne et une taxe d'enfouissement la TGAP valeur 2025 de 35 €/T s'appliquant sur 30% des tonnages) ;
- La mise en place possible de nouvelles filières de tri telle que la REP PMCB -Responsabilité Elargie du Producteur des produits des métiers de la construction et du bâtiment permettant une optimisation budgétaire substantielle (soutien financiers et diminution des charges d'exploitation pour l'enlèvement des caissons directement par la filière comme Eco maison pour les déchets d'ameublement par exemple).

### **Délibération**

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 11 juin 2024 favorable avec réserves sur la question de l'opportunité d'ouverture le dimanche et qui rappelle l'objectif d'éviter une augmentation de la redevance mal perçue notamment pour les foyers fréquentant peu les déchèteries (en appartement, avec petits jardins, exemplaire en réemploi et gestion à la parcelle des déchets verts etc.) ;

Vu l'avis des maires des communes concernés par l'implantation des cinq déchèteries ;

Considérant le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, les plans nationaux et régionaux sur la gestion et réduction des déchets, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ;

Il est proposé de :

- valider ces nouvelles modalités de marché ainsi que le calendrier d'ouverture des déchèteries à partir de 2025
- de lancer la consultation de cette prestation sur cette nouvelle base.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6 : AIDE COMMUNAUTAIRE - PLOUDALMEZEAU - RENOVATION THERMIQUE - ECOLES KERIBIN ET FRANÇOIS MITTERRAND**

**Exposé**

La commune de Ploudalmézeau souhaite réaliser une opération de restructuration et de rénovation thermique des écoles de Kéribin en centre bourg et François Mitterrand à Portsall. Elles ont respectivement été construites en 1979 et 1994 et ont évolué avec plusieurs extensions et modifications afin de s'adapter au nombre croissant d'élèves.

**Description des postes de travaux sur les écoles de Kéribin et François Mitterrand**

- retrait des cuves de fuel,
- remplacement de l'ensemble des menuiseries défectueuses et redressement des tableaux,
- remplacement du système d'éclairage vétuste par un système à économie d'énergie de type LED,
- remplacement de la chaudière, des réseaux et des radiateurs.

**Postes supplémentaires pour François Mitterrand**

- remplacement des verrières polycarbonate par verrière en verre avec ouvrants,
- fermeture du préau : maçonnerie + isolation + porte,
- remplacement du lanterneau du préau,
- adaptation de l'installation électrique dans le préau.

**Gains énergétiques estimés par l'audit du SDEF :**

Les gains énergétiques sont bien supérieurs à 40% pour les 2 écoles.

|                     |   |     |
|---------------------|---|-----|
| Ecole F. Mitterrand | Remplacement des ouvrants par des menuiseries Aluminium filtres solaires et volet roulant en aluminiums (U=1,7 W/m <sup>2</sup> .K) | 12% |
|                     | Remplacement des skydome et mise en place de filtre solaire (R=6 m <sup>2</sup> .K/W)   | 5%  |
|                     | Remplacement de la régulation et mise en place d'une V3V sur le départ chauffage  | 6%  |
|                     | Remplacement des pompes de circulation par des circulateurs à vitesse / débit variable  | 1%  |
|                     | Amélioration des performances de l'éclairage par des technologies LED   | 5%  |
|                     | Installation d'une pompe à chaleur air/eau  | 50% |
| Ecole F. Mitterrand | Remplacement des ouvrants   | 1%  |
|                     | Amélioration des performances de l'éclairage par des technologies LED   | 1%  |
|                     | Installation d'une pompe à chaleur air/eau  | 53% |
|                     | Mise en place radiateur BT équipés de robients Th récents   | 9%  |

### Dépenses éligibles :

| Lot et site                                    | Montants éligibles  |
|--|---------------------|
| Lot 1 - Menuiserie F. Mitterrand               | 9 109,56 €          |
| Lot 1 - Menuiserie Keribin                     | 80 994,03 €         |
| Lot 4 - PAC Keribin & F. Mitterrand            | 124 773,16 €        |
| Lot 5 - Electricité Keribin & F. Mitterrand    | 5 541,52 €          |
| Lot 6 - couverture et étanchéité F. Mitterrand | /                   |
| <b>Total</b>                                   | <b>220 418,27 €</b> |
| Montant de l'aide communautaire (20%)          | <b>44 084,00 €</b>  |

### Délibération

Vu le Plan Climat Air énergie Territorial adopté par Pays d'Iroise Communauté,  
Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours « rénovation thermique des bâtiments » à hauteur 44 084 € pour la rénovation thermique des écoles Kéribin et François Mitterrand à Ploudalmézeau.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7 : AIDE COMMUNAUTAIRE - MILIZAC-GUIPRONVEL - RENOVATION THERMIQUE ET SOUTIEN A LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE - SALLE OMNISPORTS DU PONANT**

## Exposé

La commune de Milizac-Guipronvel souhaite rénover la salle omnisports du Ponant et sollicite l'aide à la rénovation thermique des bâtiments ainsi que l'aide au soutien à la production d'énergie photovoltaïque.

La commune a déjà réalisé une opération de rénovation thermique sur la salle G. Magueur dont les travaux viennent de s'achever.

Ce nouveau projet prévoit :

- la rénovation thermique par l'extérieur, le remplacement de la toiture de la salle, l'isolation et le remplacement de la menuiserie et de l'éclairage ;
- une orientation plein sud inclinaison de la toiture à 26° pour pose de 622 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation collective (les consommateurs seront la salle omnisports et d'autres bâtiments municipaux du bourg).

**Les prestations éligibles pour l'aide à la rénovation énergétique sont les suivantes :**

| <b>Prestations éligibles</b>   | <b>Lot - entreprise</b> | <b>Montant associé</b>                               |  |
|--|-------------------------|--|--|
| Isolation Thermique par l'extérieur (ITE) R=3,70   | Lot 3 - Decxi           | 26 000 € HT  |  |
| Remplacement du bardage métallique double peau non isolé (salle de sport) par double peau isolé  | Lot 4 – Bihannic        | 38 548,64 € HT                                       |  |
| Remplacement de la toiture (salle de sport) par toiture bac acier isolé par l'extérieur avec panneaux EFIGREEN Acier 1 et complément intérieur laine de roche 50mm (R=1,25)      |                         | Lot 4 – Bihannic                                     | 149 003,87 € HT  |
| Remplacement des panneaux de polycarbonate existants (salle de sport) par panneaux de polycarbonate performants (Uw=1,90),   |                         | Lot 4 – Bihannic –                                   | 30 331,04 € HT<br>+ 50 990 € HT prorata install chantier |
| Isolation du faux-plafond (mezzanine) avec 300mm de laine de verre (R=7,50),   | Lot 7 – Le Gall         | 6 949,80 € HT  |  |
| Isolation du bardage métallique double peau 50mm laine de verre (Dojo) par l'intérieur avec laine de verre 140mm (4,35),   | Lot 7 – Le Gall         | 1 049,50 € HT<br>+ 345 € HT prorata install chantier |  |
| Remplacement des issues de secours (salle de sport et mezzanine) par portes isolantes (Uw=1,80),   | Lot 5 - BPS             | 38 500 € HT  |  |
| Remplacement des 4 exutoires de désenfumage existants dans salle de tennis (Uw=2,1)  | Lot 5 – BPS             |  |  |
| Création de 8 voûtes zénithales d'éclairage dans salle de sport 3x1,20 (Uw=1,9)  | Lot 5 – BPS             |  |  |
| Remplacement de l'éclairage existant (salle de sport et Dojo) par éclairage LED,   | Lot 10 – ELC Ouest      | 29 815 € HT  |  |
| Mise en place d'une installation photovoltaïque 125 kWc (655m <sup>2</sup> ), orientation -1° Sud inclinaison 27°, pour approcher la production maximale photovoltaïque du site. | Lot 11 - Emeraude       | Ne peut pas être pris en compte                      |  |

|  |  |                     |
|--|--|---------------------|
| <b>Montant éligibles à la subvention</b>                 |  | <b>371 530 € HT</b> |
| <b>Financement Pays d'Iroise 20 % et maximum 50 000€</b> |  | <b>50 000 € HT</b>  |

**Les prestations éligibles pour l'aide « soutien à la production d'énergie thermique solaire et photovoltaïque » sont les suivantes :**

| <b>Prestations éligibles subvention</b>             | <b>Lot - entreprise</b>      | <b>Montant associé</b> |
|---|------------------------------|------------------------|
| Études, démarches ENEDIS & gestion de chantier      | Lot 11 –<br>Emeraude solaire | 5 085 € HT             |
| Etude structure charpente                           | Lot 2 – L'Hostis             | 4 640 € HT             |
| Renfort structure charpente                         |                              | 91 138 € HT            |
| Installation chantier + levage charpente (prorata)  |                              | 35 754 € HT            |
| <b>Total</b>  |                              | <b>136 617 € HT</b>    |
| <b>Aide Communautaire (30 % et maximum 25 000€)</b> |                              | <b>25 000 € HT</b>     |

## **Délibération**

Vu le plan climat air énergie territorial adopté par la communauté de communes,  
Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé au bureau communautaire de :

- approuver l'attribution d'un fonds de concours « **rénovation thermique des bâtiments** » à hauteur du montant maximum de 50 000€,
- approuver l'attribution d'un fonds de concours « **soutien à la production d'énergie solaire thermique et photovoltaïque** » à hauteur du montant maximum de 25 000€.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

|   |
|---|
| <b>8 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LE SERVICE DECHETS - M24-50</b> |
|---|

## **Exposé**

Pays d'Iroise Communauté a décidé de lancer un marché public ayant pour objet l'acquisition d'un camion pour le service déchets.

Le contexte de ce marché était le suivant : renouvellement d'équipement du service déchets inscrit au budget 2024.

Cette consultation en procédure formalisée a été lancée le 12 avril. A la remise des offres, le 17 mai, 6 offres ont été réceptionnées. Suite à l'analyse des offres et un avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 9 juillet, il est proposé que Monsieur le Président soit autorisé par le Bureau communautaire :

- A conclure le marché public entre la Communauté de communes et les sociétés suivantes ;
  - Lot n°1 (Porteurs) : Garage Duclos pour un montant de 135 240,00 € TTC avec une reprise de 20 000 € net,
  - Lot n°2 (Grue) : Carrosserie de l'Iroise pour un montant de 244 800,00 € TTC.
- A signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

### **Délibération**

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché public ayant pour objet l'acquisition d'un camion pour le service déchets est nécessaire à la Communauté de communes,

Considérant qu'une mise en concurrence par le biais d'une consultation en procédure formalisée a été réalisée ;

Il est proposé de :

- autoriser le Président à conclure le marché public entre la Communauté de communes et les sociétés suivantes ;
  - Lot n°1 (Porteurs) : Garage Duclos pour un montant de 135 240,00 € TTC avec une reprise de 20 000 € net,
  - Lot n°2 (Grue) : Carrosserie de l'Iroise pour un montant de 244 800,00 € TTC.
- autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **ESPACES NATURELS / MILIEUX AQUATIQUES ET QUALITE DE L'EAU**

**9 : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'OUVRAGE DE KERZEUNET A PLOUDALMEZEAU**

#### **Exposé**

La commune de Ploudalmézeau a sollicité les compétences de Pays d'Iroise Communauté dans le cadre de la restauration d'un ouvrage routier de franchissement de cours d'eau. L'ouvrage est positionné sur le cours d'eau de Roscaroc, situé dans la masse d'eau du Kouer ar Frouit. L'ouvrage en

question n'est pas inscrit dans le Contrat de Territoire Unique (CTU), mais celui-ci constitue bien un impact sur le fonctionnement hydromorphologique, sur la continuité écologique du cours d'eau.

Aussi, il est donc proposé d'appliquer la note de cadrage pour les ouvrages hors CTU à ces travaux. Cela permet un portage des travaux assuré par la CCPI, mais des coûts répartis entre la commune de Ploudalmézeau et l'EPCI Pays d'Iroise Communauté selon les modalités suivantes :

- Pour les travaux ne relevant pas des milieux aquatiques, soit notamment l'équipement de sécurité, la réfection de la voirie, la signalétique. Le mandant assure la totalité des coûts.
- Pour les travaux relevant des milieux aquatiques, soit : l'ouvrage et les travaux liés à sa mise en place, fondation, terrassement. Le mandant assure 50 % de leurs coûts (après déduction des subventions). Le mandataire intervient au financement de l'opération sur ce solde à charge à hauteur de 50 % (sous réserve d'un reste à charge au mandant de 20 % minimum).

La convention de mandat jointe en annexe précise le dispositif.

A noter qu'à ce stade, l'estimation globale du projet n'a pas été réalisée mais pourrait se situer entre 50 et 75 000 € HT.

## **Délibération**

Vu la délibération BC2023\_06\_14 Note d'orientation sur l'éligibilité des dossiers GEMA et les modalités de financement,

Vu la convention de mandat jointe en annexe,

Considérant que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2024,

Il est proposé au bureau communautaire de :

- approuver la passation d'une convention de mandat telle que définie en annexe,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mandat ci-jointe et d'en assurer son exécution.
- approuver le versement d'un fonds de concours à la commune de Ploudalmézeau selon les règles définies dans la fiche d'aide communautaire ad hoc.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **10 : APPEL A PROJET - STRUCTURATION ET DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE BOIS**

### **Exposé**

La communauté de Communes du Pays d'Iroise est engagée dans le 3<sup>ème</sup> programme du dispositif Breizh Bocage (2023-2027).

Une stratégie a été établie à l'échelle du SAGE Bas-Léon incluant les territoires du Syndicat des Eaux du Bas Léon (SEBL), de la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA), de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) et Pays d'Iroise Communauté (CCPI). Elle présente un objectif commun : la structuration d'une filière bois à l'échelle du SAGE Bas Léon.

Dans le cadre de cet objectif l'ensemble des territoires a adhéré à la SCIC Coat Bro Montroulez afin de bénéficier de son appui et de son expertise dans la structuration de la filière valorisation-vente de bois-bocage sur le territoire. Pour rappel, le but de cette adhésion est de contribuer aux décisions de la SCIC mais aussi, à terme, de justifier la mise en place au SAGE du Bas-Léon d'un agent pour animer le développement de cette filière locale en lien avec la SCIC :

- Repérage, prospection et organisation des chantiers avec les agriculteurs ou collectivités volontaires ;
- Lien avec les professionnels de la filière notamment pour la mutualisation et l'organisation des broyages ;
- Suivi et développement des zones de stockage du bois-plaquette sur le territoire ;
- Développement de vente aux entreprises et acheminement.

Dans la suite de cette démarche, un appel à projet (AAP) de l'Ademe va être prochainement publié en lien avec la thématique évoquée « Filière de valorisation ». La présente délibération porte sur la réponse de cet appel à projet afin de poursuivre la stratégie de structuration de la filière bois-bocage sur le territoire du SAGE Bas-Léon.

- **Actions et montant éligibles**

Deux volets sont concernés par l'appel à projet.

Un volet pour financer les actions d'animations qui concernent des études de préfiguration de filières, de gisement et d'approvisionnement, de solutions organisationnelles et de partage de connaissance, de l'acquisition de matériel.

Le second volet concerne de l'investissement pour du matériel d'exploitation : nacelle, tête d'abattage, tronçonneuse, déchiqueteuse, équipement de tri de bois, plateforme de stockage de bois.

Le Budget total disponible de l'appel à projet est de **10M€** pour l'année 2024. Par projet, les **dépenses éligibles** (animation et investissement cumulé) doivent être comprises entre **30 000€ et 300 000€** (rehausse à 400 000€ envisagée) pour une durée maximum de **3 ans**.

**Les taux de financement** sont de **80%** pour l'**animation** et **50%** pour l'**investissement**.

- **Projet de structuration de la filière bois bocage sur le territoire du SAGE Bas Léon**

Le porteur de projet est le consortium composé du SAGE, des communautés de communes CCPA, CLCL, CCPI et de la SCIC Coat Bro Montroulez

Les dépenses éligibles couvrent l'animation et l'investissement pour l'ensemble du consortium.

**- Portage SEBL, CCPA, CLCL, CCPI**

- 0,4 ETP pour l'animation.
- Réalisation de vidéos-témoignages.
- Création de support de communication.
- Étude de gisement.

Il est proposé de réaliser une seule étude de gisement sur un seul EPCI, afin de ne pas pénaliser l'enveloppe budgétaire.

Il est collégalement proposé le territoire de la CCPI, car il y a un potentiel de bois bocage et il y existe des projets de chaufferie bois (conditions de réussite de disposer d'exutoires pour le bois issus d'une filière locale). Le reste à charge après subvention sera donc affecté à Pays d'Iroise Communauté.

- Des formations, notamment les formations dans le cadre des engagements des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) et des engagements dans le programme Breizh Bocage.

| Affectation           | Taux de subvention | Coût     | Durée (ans) | Total           | Subventionné    | Reste à charge  |
|-----------------------|--------------------|----------|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Temps d'animation     | 80%                | 20 000 € | 3           | 57 000 €        | 45 600 €        | 11 400 €        |
| Prestation vidéo      | 80%                | 3 000 €  | 3           | 9 000 €         | 7 200 €         | 1 800 €         |
| Support communication | 80%                | 4 500 €  | 1           | 4 500 €         | 3 600 €         | 900 €           |
| Etude de gisement     | 80%                | 18 720 € | 1           | 18 720 €        | 14 976 €        | 3 744 €         |
| Formation             | 80%                | 3 500 €  | 3           | 10 500 €        | 8 400 €         | 2 100 €         |
| <b>Total</b>          |                    |          |             | <b>99 720 €</b> | <b>79 776 €</b> | <b>19 944 €</b> |

A titre indicatif, le reste à charge prévisionnel pour la CCPI serait évalué à 7 669 € (3 744 + 3 925)

### **- Portage SCIC Coat Bro Montroulez**

- 1 ETP pour la gestion des chantiers et le déploiement de la filière sur le territoire du SAGE Bas-Léon ;
  - Formation, visite, afin de sensibiliser au plus grand nombre sur la gestion du bois et la filière ;
- Investissement matériel : nous n'avons à ce jour pas connaissance du montant des investissements souhaités.

| Affectation             | Taux de subvention | Coût        | Durée (ans) | Total            | Subventionné     | Reste à charge  |
|-------------------------|--------------------|-------------|-------------|------------------|------------------|-----------------|
| Temps d'animation       | 80%                | 48 000,00 € | 3           | 144 000 €        | 115 200 €        | 28 800 €        |
| Formation/visite        | 80%                | 2 420,00 €  | 1           | 2 420 €          | 1 936 €          | 484 €           |
| Investissement matériel | 50%                | ?           |             | 0 €              | 0 €              | 0 €             |
| <b>Total</b>            |                    |             |             | <b>146 420 €</b> | <b>117 136 €</b> | <b>29 284 €</b> |

**Au total**, le budget animation toutes structures confondues, est **de 246 140€** (plafond à 300 000€).

Il reste un potentiel de 53 860€ pour le budget investissement qui serait porté exclusivement par la SCIC Coat Bro Montroulez.

### **Délibération**

Vu le Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET),

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 février 2024 « CC2024\_02\_19 Filière Bois – Adhésion Coat Bro Montroulez »,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2023 « CC2023\_09\_18 Validation stratégie Breizh Bocage 3 »,

Vu l'avis de la commission biodiversité et milieux aquatique du 19 juin 2024

Considérant l'intérêt de cet appel à projet hors cadre CTU et la nécessité de réaliser une convention afin de formaliser le consortium et la répartition budgétaire pour déposer une offre à cet appel à projet,

Il est proposé de :

- approuver le consortium,

- approuver la demande de l'AAP « Filière de valorisation » de l'ADEME, pour le volet n°1
- approuver le portage par la CCPI de l'étude de gisement pour un reste à charge prévisionnel de 7 669 €,
- autoriser la signature d'une convention partenaire entre la CCPI, la CCPA, la CLCL et le SEBL, dans le cadre du Pacte de la haie.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**11 : CANDIDATURE DE LA CCPI POUR LA POURSUITE DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 "POINTE DE CORSEN - LE CONQUET"**

**Exposé**

Le territoire du Pays d'Iroise comporte plusieurs sites Natura 2000 et notamment le site « Pointe de Corsen – Le Conquet ».

La CCPI, consciente de la richesse de cet espace, a souhaité s'impliquer dans la gestion de celui-ci en devenant structure opératrice / animatrice du site depuis 1999.

La mission de structure animatrice devant être renouvelée, la CCPI propose sa candidature afin de poursuivre cette mission sur le site Natura 2000 « Pointe de Corsen – Le Conquet ».

Les missions d'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 (Docob) sont les suivantes :

- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site ;
- Information et élaboration de contrats Natura 2000 auprès des bénéficiaires potentiels ;
- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le Docob du site ;
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences ;
- Amélioration des connaissances et du suivi scientifique ;
- Mise en œuvre d'actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques ;
- Mises à jour du Docob ;
- Suivi de la mise en œuvre du Docob ;

Cette candidature sera actée officiellement lors d'un prochain Comité de Pilotage. Lors de celui-ci, un nouveau président de Comité de Pilotage sera désigné.

**Délibération**

Il est proposé de :

- acter la candidature de la CCPI pour être structure animatrice du site Natura 2000 « Pointe de Corsen – Le Conquet » ;
- désigner un représentant au comité de pilotage du site Natura 2000 ;
- désigner un candidat à la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE - DESIGNATION DE LUCIEN KEREBEL COMME REPRESENTANT COMMUNAUTAIRE AU COPIL ET A SA PRESIDENCE**

**EAU**

**12 : AVENANT AU LOT 1 (RESEAUX AEP ET EU) MARCHE RENOUVELLEMENT RESEAU AEP ET EXTENSION RESEAU EU AVEC CREATION POSTE DE RELEVAGE MESCOUEZEL LOCMARIA-PLOUZANE - M23-101**

**Exposé**

Un marché a été conclu avec l'entreprise DLE Ouest le 30 novembre 2023 concernant le lot n°1 (réseaux AEP et EU) du marché de renouvellement du réseau AEP et extension du réseau EU avec création d'un poste de relevage sur Mescouezel à Locmaria-Plouzané.

Il est nécessaire de modifier certaines prestations, les tableaux suivants récapitulent les retraits et ajout de travaux au lot 1 :

|   |                               |          |                    |
|---|-------------------------------|----------|--------------------|
| 1   | GENERAUX                      | -        | 0,00 €             |
| 2   | TERRASSEMENT PLACETTE         | -        | 3 450,00 €         |
| 3   | REVETEMENTS-FINITION PLACETTE | -        | 10 985,00 €        |
| 4   | PAYSAGE PLACETTE              | -        | 9 563,00 €         |
| 5   | TERRASSEMENTS RESEAUX         | -        | 11 120,00 €        |
| 6   | RESEAU EAUX USEES             | -        | 980,00 €           |
| 7   | RESEAU AEP                    | -        | 3 220,00 €         |
| 8   | FINITION                      | -        | 0,00 €             |
| 9   | PRIX NOUVEAU                  | -        | 27 000,00 €        |
| <b>Lot 1 : Voirie - Réseaux - Paysage</b> |                               | <b>-</b> | <b>12 318,00 €</b> |

| n°  | Désignation                 | H.T.               | T.V.A.             | T.T.C.             |
|---|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1   | CLOTURE                     | 16 775,75 €        | 3 355,15 €         | 20 130,90 €        |
| 2   | RESEAU RESIDENCE MESCOUEZEL | 16 536,00 €        | 3 307,20 €         | 19 843,20 €        |
| 3   | REFOULEMENT PARTICULIER     | 8 265,00 €         | 1 653,00 €         | 9 918,00 €         |
| 4   | FORAGE DIRIGE               | 12 250,00 €        | 2 450,00 €         | 14 700,00 €        |
| <b>Lot 1 : Voirie - Réseaux - Paysage</b> |                             | <b>53 826,75 €</b> | <b>10 765,35 €</b> | <b>64 592,10 €</b> |

Le prix nouveau étant la mise en place d'une circulation en alterna manuel imposé par l'agence technique départementale du Finistère (ATD) qui impacte le budget de travaux de 27 000 € HT.

Suite à la réclamation des riverains vis-à-vis de la clôture de sécurité autour du poste de relevage, il a été proposé une clôture s'intégrant dans le paysage générant ainsi une plus-value de plus de 16 000 €.

La ligne correspondant au « réseau résidence Mescouezel » correspond à la mise en place d'un réseau public d'eaux usées dans une voirie privée à la suite de la demande des Elus de la commune de Locmaria-Plouzané en réalisant une convention de passage.

La ligne correspondant au « refoulement particulier » correspond à la mise en place d'un branchement en refoulement sur l'espace public pour une habitation ne pouvant pas se raccorder au réseau gravitaire d'eaux usées. Le propriétaire ayant obtenu l'autorisation de la mairie de Locmaria-Plouzané

pour la pose de ce réseau privé sous l'espace public, ce réseau est néanmoins pris en charge par Pays d'Iroise Communauté à la demande des élus.

Enfin la ligne « forage dirigé » correspond au refus de l'ATD de ne pas réaliser les travaux de traversée de la route départementale en tranchée ouverte, les travaux se sont donc faits en forage dirigé.

Dans ce sens, il est proposé de signer un avenant avec les entreprises pour permettre le retrait et l'ajout des travaux. Cet avenant, en annexe de la présente délibération, est d'un montant de 41 508,75 € HT.

## **Délibération**

Vu le code de la commande publique et en particulier son article R. 2194-2 relatif aux modifications de marché,

Considérant qu'un marché a été conclu le 30 septembre 2023 avec l'entreprise DLE Ouest pour le renouvellement du réseau AEP et extension du réseau EU avec création d'un poste de relevage sur Mescouezel à Locmaria-Plouzané,

Considérant qu'il y a lieu de modifier certaines prestations ;

Il est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant avec DLE Ouest pour un montant de 41 508,75 € HT permettant la réalisation des prestations supplémentaires.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **ASSAINISSEMENT**

|   |
|---|
| <b>14 : VALIDATION D'UN SCENARIO DE MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION DE PLOUDALMEZEAU</b> |
|---|

### **Exposé**

#### **Préambule**

Le système d'assainissement de Ranterboul présente une non-conformité préfectorale persistante en raison notamment d'une incapacité technologique à traiter l'intégralité des effluents en période hivernale.

Sur le plan réglementaire, il est à noter que cette charge hydraulique excessive constitue actuellement la seule cause de défaillance de notre système de traitement.

Aussi, indépendamment des actions de renouvellement de réseaux, Pays d'Iroise communauté a engagé une étude de faisabilité visant à étudier différents scénarii de mise aux normes de la STEP et d'évaluation de différents points de rejet en lien avec l'acceptabilité des milieux.

Cette étude, démarrée en mars 2023, a fait l'objet d'une restitution finale au mois de mai 2024.

#### **Fixation du dimensionnement de la future STEP**

L'étude a mis en évidence les besoins futurs de la STEP, à l'horizon 2045, intégrant les paramètres suivants :

- les besoins futurs liés à la démographie permanente et estivale ;

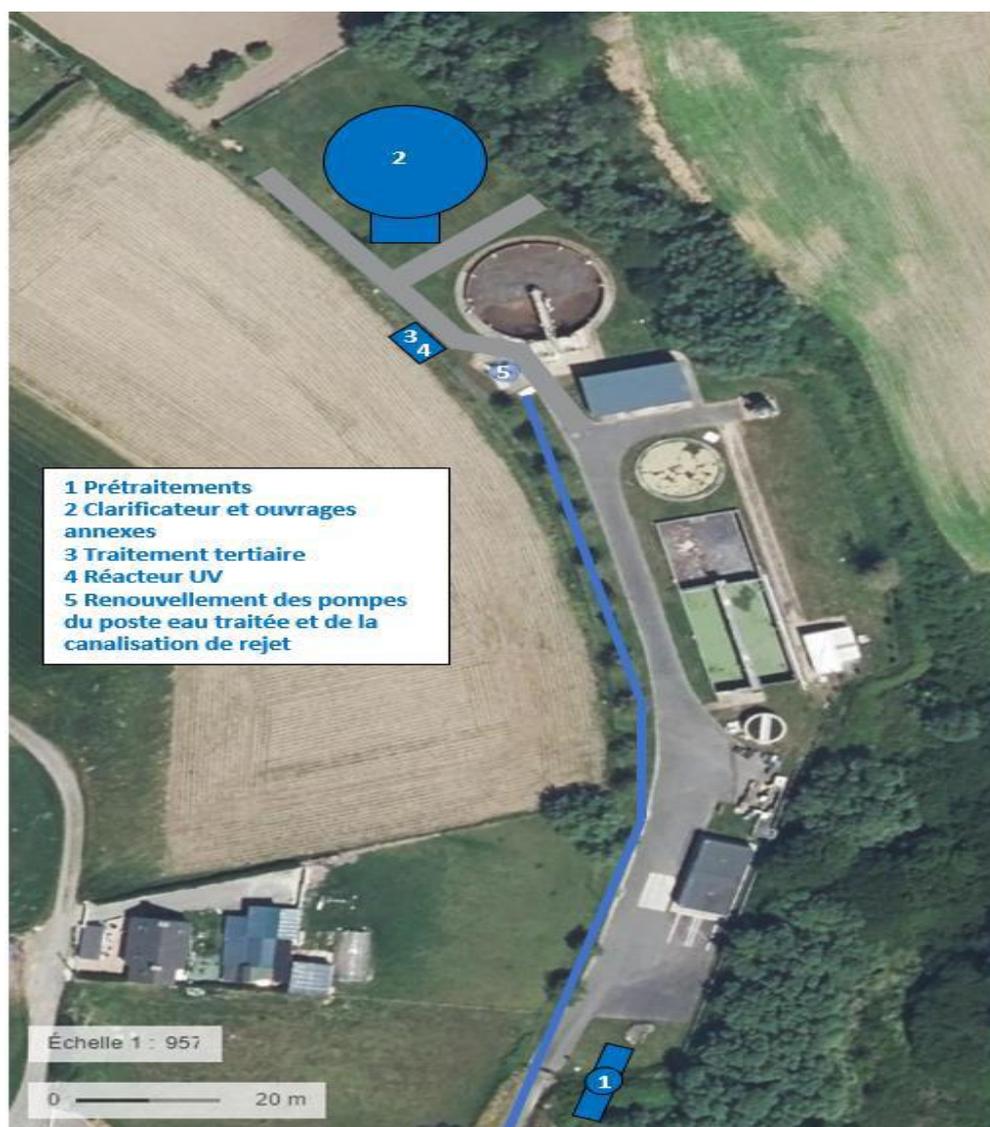
- les besoins futurs liés aux extensions de réseaux d'assainissement collectif ;
  - Une prise en compte modérée des efforts engagés dans la résorption des eaux parasites (ECP).
- Il en ressort un dimensionnement de 7 800 EH, arrondi à 8 000, soit donc 2 000 EH supplémentaires.

### **Validation d'un scénario**

L'étude jointe en annexe met en exergue quatre scénarii distincts sur la mise aux normes de la STEP, à savoir :

- 1) Renforcement de la filière membranaire sur le site actuel (doublement de la capacité hydraulique) ;
- 2) Conversion de la station en boue activée et renforcement du rejet à 220 m<sup>3</sup>/h (8 000 EH) avec augmentation du débit de rejet et modification du point récepteur ;
- 3) Division du système assainissement avec création d'une deuxième STEP sur un nouveau site ;
- 4) Conversion de la station en boue activée (scenario 2) mais maintien du débit du rejet actuel de 120 m<sup>3</sup>/h (6 000 EH) - augmentation de la capacité dès réalisation du rejet.

La solution boue activée consiste principalement en l'adjonction d'un clarificateur, d'une filtration tertiaire et réacteur UV et enfin en une refonte totale du pré traitement.



La comparaison technico-économique des scénarii fait émerger les solutions 2 et 4 (conversion en boue activée) pour un montant d'investissement de 2 870 000 € HT (hors maîtrise d'œuvre et hors projet de rejet).

En effet, le coût à long terme intégrant renouvellement et consommation électrique notamment et enfin la facilité de pilotage et d'exploitation favorisent largement ce choix.

L'étude sur le rejet, nécessaire à l'augmentation de capacité de 6 000 à 8 000 EH n'est pas aujourd'hui finalisée, deux hypothèses principales demeurent : l'émissaire en mer ou le rejet dans un nouveau cours d'eau le Kouer Ar Miliou.

Aussi, le scénario 4 est compatible avec la charge organique reçue actuellement et a l'avantage de pouvoir s'affranchir provisoirement de la réalisation du nouveau rejet, qui repousserait très tardivement la mise en service globale de la nouvelle STEP (dans le cas d'un émissaire en mer).

A titre indicatif, une non déconnexion des deux sujets, qui nous imposerait une réalisation conjointe d'un rejet en mer, s'accompagnerait de facto d'un report de deux ans au minimum d'une mise en service globale.

Ce scénario permettrait donc d'assurer une conversion immédiate de la STEP en boue activée et d'éviter par conséquent les déversements d'eaux brutes, tout en poursuivant, en parallèle, les études de rejet.

Une demande dérogatoire de phasage a été réalisée en ce sens en Préfecture au mois de juin.

### **Planning prévisionnel**

Dans l'hypothèse où les services de l'État valideraient ce scénario 4, le planning pourrait être le suivant :

- Études y compris autorisations d'urbanisme : 15 mois ;
- Travaux : 12 mois.

### **Délibération**

Vu l'avis favorable du CE Eau et assainissement du 20 juin 2024,

Vu l'avis préalable favorable des services de l'État à la mise en œuvre du scénario 4 (mais à ce stade non encore formalisé),

Considérant l'importance de la charge hydraulique à traiter,

Considérant l'enjeu de procéder le plus rapidement possible à la mise aux normes de cette STEP,

Il est proposé au bureau communautaire de :

- valider la conversion en boue activée ;
- valider le report de la mise en service du rejet pour un passage de la capacité de la STEP à 8 000 EH soit le scénario 4 ;
- autoriser le lancement de l'ensemble des études nécessaires à l'avancement du projet :
  - o pour le scénario 4,
  - o pour la solution de rejet à mettre en œuvre pour mettre en œuvre le scénario 2 à terme ;
- inscrire cette somme au programme pluriannuel d'investissement 2024-2027 ;
- autoriser le Président à déposer l'ensemble des demandes d'autorisations administratives et environnementales nécessaires ainsi que les autorisations d'urbanisme.

Il est également proposé au bureau communautaire de solliciter l'octroi de subventions pour la mise en œuvre de ce projet de territoire de la part de l'État au travers de la DETR et de la DSIL, du fonds vert et de tout autre financeur et spécialement l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département du Finistère et la Région Bretagne.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**INGENIERIE TERRITORIALE**

**15 : CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A LA CREATION DE TOILETTES PMR PUBLIQUES - MOLENE**

**Exposé**

La commune de Molène a sollicité l'assistance du Pays d'Iroise Communauté dans le cadre de ses compétences « actions pour le tourisme, aménagements touristiques » et « assistance aux communes, ingénierie » afin de porter l'intégralité de l'étude et des travaux relatifs à la création de toilettes PMR publiques à proximité de la cale de la SNSM.

Cette demande intervient et est consécutive à la récente livraison du réseau public d'assainissement collectif mis en œuvre par Pays d'Iroise communauté.

Cette convention de mandat jointe en annexe désigne Pays d'Iroise communauté comme étant le maître d'ouvrage délégué de cette opération.

A titre indicatif, le montage financier prévisionnel est le suivant :

- 14 300 € de fourniture ;
- 950 € de transport ;
- 1 500 € de montage et d'aménagement des abords (au titre des quotas de travaux).

Le mandataire (Pays d'Iroise) avance l'ensemble des dépenses liées à l'opération. Il se fait rembourser auprès du mandant pour l'ensemble des dépenses.

Aussi, à l'issue de la réception des sanitaires et de sa mise en route, Pays d'Iroise communauté adressera, à la commune de Molène, la facture de l'intégralité des sommes engagées (TVA comprise).

**Délibération**

Vu les compétences relatives à l'assistance technique auprès des communes,

Vu la convention de mandat jointe en annexe,

Le Bureau Communautaire est invité à valider cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et à autoriser sa signature par le Président, ainsi que tout document afférent.

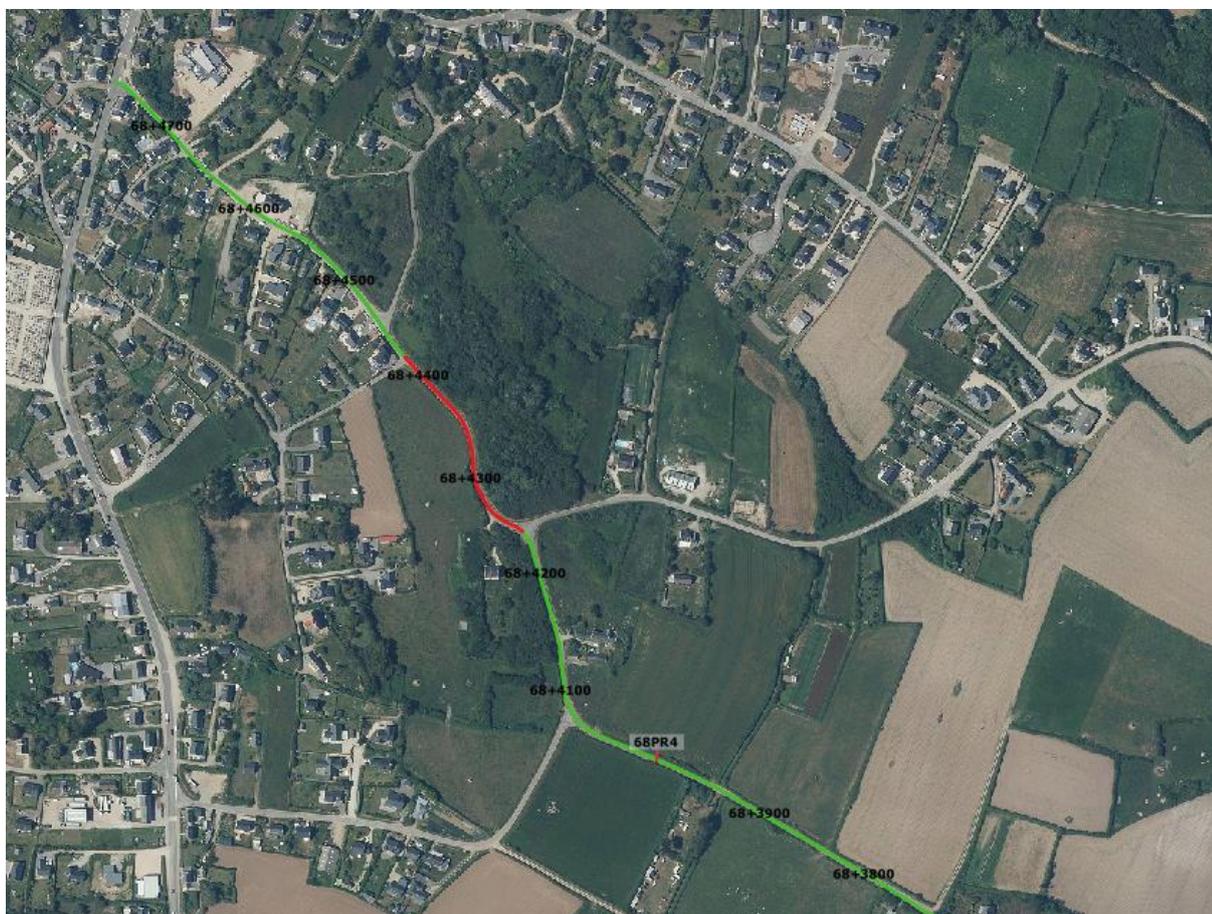
## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

### 16 : AIDE COMMUNAUTAIRE - PORSPODER - VOIRIE COMMUNAUTAIRE - RUE DU COSQUER TRANCHE 2

#### Exposé

Par délibération du 17/12/2014, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a adopté la modification des statuts portant sur l'intégration dans le réseau de voirie communautaire des axes structurants de son territoire.

Sur le territoire de la commune de Porspoder, la rue du Cosquer est inscrite au schéma communautaire (voie communautaire n°68).



Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, son intégration communautaire suppose des travaux de remise en état préalable.

Une première phase de travaux réalisée entre 2022 et 2023 s'inscrivait dans une opération globale d'aménagement de la rue de la mairie, du carrefour de la route départementale n°27 et de la rue du Cosquer. Elle a permis le transfert à la communauté d'une section de 300 mètres.

Une seconde tranche de travaux programmée en 2024 vise à achever le transfert de la rue du Cosquer entre les PR4240 et PR 4422. L'opération consiste en la réalisation d'une couche de roulement neuve par l'application d'un revêtement en béton bitumineux.

Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20 % du montant hors taxes.

Le projet de travaux est estimé à 20 550,00 € HT.

Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 20 % soit 4 110,00 €.

### **Délibération**

Vu la délibération du 05 mars 2014 du Conseil de la Communauté approuvant le schéma des itinéraires de voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du 17 décembre 2014 du Conseil de la Communauté relative aux critères et modalités d'intégration de la voirie communautaire ;

Vu la délibération du 17 décembre 2014 du Conseil de la Communauté portant modifications des statuts ;

Vu la délibération du 28 septembre 2016 du Conseil de la Communauté relatif à l'intégration des voiries communales dans le schéma de la voirie communautaire ;

Vu la délibération du 29 juin 2022 relatif aux modalités de gestion des voiries communautaires ;

Vu la délibération du 28 septembre 2022 du Conseil de la communauté relatif au tableau d'assemblage de la voirie communautaire ;

Vu la délibération du 20 décembre 2023 du Conseil de la communauté relatif au tableau d'assemblage de la voirie communautaire ;

Vu la délibération du 22 mai 2024 du Conseil de la communauté relatif à la modification du schéma de la voirie communautaire ;

Il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer sur l'attribution à la commune de Porspoder d'un fonds de concours de 4 110,00 € pour la seconde tranche des travaux de remise en état de la rue du Cosquer.

### **DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

|   |
|---|
| <b>17 : AIDE COMMUNAUTAIRE - LOCMARIA-PLOUZANE - VOIRIE COMMUNAUTAIRE<br/>- ROUTE DE LA MADELEINE (VC3)</b> |
|---|

### **Exposé**

Par délibération du 17/12/2014, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a adopté la modification des statuts portant sur l'intégration dans le réseau de voirie communautaire des axes structurants de son territoire.

Sur le territoire de la commune de Locmaria-Plouzané, la voie communale n°3 dite route de la Madeleine est inscrite au schéma communautaire (voie communautaire n°57 PR719-PR2109).



Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, son intégration communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20 % du montant hors taxes.

La commune de Locmaria-Plouzané a engagé des études de conception pour la réfection de l'intégralité de la voie communale n°3 sur 1390 m. Le programme de la remise en état comprend les travaux suivants :

- Élargissement de la bande de roulement ;

- Reprofilage des fossés existants ;
- Pose de réseaux d'assainissement pluvial ;
- Renforcement de la structure de chaussée en grave bitume ;
- Revêtement béton bitumineux en couche de roulement ;
- Mise en conformité de la signalisation de police.

Le coût total de l'opération est de 402 288,41 € HT.

L'assiette des dépenses éligibles s'élève à 371 064,49 € HT.

Les travaux peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 20 % soit 74 212,90 €.

## **Délibération**

Vu la délibération du 05 mars 2014 du Conseil de la Communauté approuvant le schéma des itinéraires de voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du 17 décembre 2014 du Conseil de la Communauté relative aux critères et modalités d'intégration de la voirie communautaire ;

Vu la délibération du 17 décembre 2014 du Conseil de la Communauté portant modifications des statuts ;

Vu la délibération du 28 septembre 2016 du Conseil de la Communauté relatif à l'intégration des voiries communales dans le schéma de la voirie communautaire ;

Vu la délibération du 29 juin 2022 relatif aux modalités de gestion des voiries communautaires ;

Vu la délibération du 28 septembre 2022 du Conseil de la communauté relatif au tableau d'assemblage de la voirie communautaire ;

Vu la délibération du 20 décembre 2023 du Conseil de la communauté relatif au tableau d'assemblage de la voirie communautaire ;

Vu la délibération du 22 mai 2024 du Conseil de la communauté relatif à la modification du schéma de la voirie communautaire ;

Il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer sur l'attribution à la commune de Locmaria-Plouzané d'un fonds de concours de 74 212,90 € pour les travaux de remise en état de la voie communale n°3.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE**